



Questions relatives aux organes directeurs

Méthode de travail de l'Assemblée de la Santé

Rapport du Directeur général

1. Les premières tables rondes ministérielles ont eu lieu pendant la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé. Dans sa résolution WHA52.21 sur la réforme de l'Assemblée de la Santé, celle-ci s'est ensuite félicitée de cette innovation et a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé des discussions de haut niveau, afin de favoriser la participation des ministres et des chefs de délégation aux discussions de politique générale. En conclusion de son examen des résultats de la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, le Conseil exécutif, à sa cent sixième session, a estimé que les tables rondes étaient un atout supplémentaire pour l'Assemblée de la Santé. Elles permettent de traiter plus efficacement de l'ensemble des questions de santé, les délégations bénéficiant de cet échange d'informations. Le Conseil a noté que d'autres options seraient proposées à l'examen du Conseil à sa cent septième session pour la conduite des tables rondes.

2. L'ordre du jour et le calendrier proposés par le Directeur général pour la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé prévoient une demi-journée pour les tables rondes ministérielles.¹ Le Directeur général propose la **santé mentale** comme thème des tables rondes. Cette proposition tient compte de la préférence précédemment manifestée par les délégués pour un thème lié au rapport sur la santé dans le monde qui, en 2001, portera sur la santé mentale.

3. Pour ce qui est des procédures applicables à la conduite des tables rondes, le Directeur général propose :

- que les tables rondes aient lieu le mardi 15 mai dans la matinée ;
- que les participants soient des ministres ou les personnes nommément désignées pour les représenter ;
- que quatre tables rondes au plus se tiennent simultanément sur le thème ;
- que l'Assemblée de la Santé élise les présidents parmi les délégués.

¹ Voir le document EB107/22.

4. Le Directeur général propose en outre, à cette occasion, que des spécialistes soient invités à faire de brèves déclarations d'ouverture et à répondre aux questions soulevées pendant les discussions. Ces spécialistes pourront être des professeurs de renom, des chercheurs, des spécialistes scientifiques, des chefs d'entreprise ou des responsables d'organisations non gouvernementales, des rédacteurs en chef de publications internationales ou des responsables gouvernementaux de haut niveau.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

5. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision contenu dans le document EB107/22 concernant l'ordre du jour provisoire de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =